



Arrêté du 07 JUILLET 2022

La Directrice Générale de LIMOGES HABITAT,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article R 421-18,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de LIMOGES HABITAT, en date du 14 décembre 2021 relative aux délégations de signature accordées par la Directrice Générale aux membres du personnel de LIMOGES HABITAT,

Vu l'absence de Madame Céline MOREAU du 09/07/2022 au 17/07/2022 inclus,

ARRETE :

ARTICLE 1 :

Madame Céline MOREAU, Directrice Générale de Limoges habitat, donne en son absence délégation à **Monsieur Sébastien RIDEAU**, Directeur des Ressources Humaines et Affaires Juridiques, pour :

- Contractualiser les prêts supérieurs ou égaux à 1 000 000 € et procéder aux opérations de gestion et de trésorerie supérieures ou égales à 1 000 000 €.
- Notifier les ordres de service correspondants à des lots d'opération supérieurs ou égaux à 500 000 € HT
- Signer les correspondances liées à la gestion locative aux partenaires institutionnels
- Signer les conventions d'occupation
- Signer les réponses aux demandes de logement ou de mutation aux élus et partenaires
- Signer les réponses aux pétitions des locataires de 2^{ème} niveau
- Signer les avenants supérieurs à 5 % du montant de l'opération après avis conforme de l'autorité compétence (hors opérations placées sous maîtrise d'oeuvre du délégataire)
- Signer les courriers à destination du Président et des Administrateurs de Limoges habitat, des partenaires institutionnels.
- Signer les procès-verbaux d'OPR et réception travaux des opérations neuves et en maîtrise d'oeuvre interne, et les procès-verbaux de levée de réserve,
- Valider les avancements techniques aux différents stades (Esquisse, APS, APD, PRO) des projets neufs ou réhabilitation.
- Signer les dossiers de dépôt de permis de construire.

L'exercice de cette délégation s'inscrit dans le respect du cadre budgétaire et/ou d'une délibération spécifique du Conseil d'Administration, ou par délégation du Bureau ou une décision de la Directrice Générale.

ARTICLE 2 : Cette délégation est accordée du 09/07/2022 au 13/07/2022 inclus.

ARTICLE 3 : La délégation accordée à **Monsieur Sébastien RIDEAU**, Directeur des Ressources Humaines et Affaires Juridiques, par arrêté du 08 JANVIER 2021 n'est pas modifiée.

Fait à Limoges, le 07 JUILLET 2022

Spécimen de la signature de
Sébastien RIDEAU
Directeur des Ressources Humaines et
Affaires Juridiques



La Directrice Générale,

Céline MOREAU

